



ARCHIVED - Archiving Content

Archived Content

Information identified as archived is provided for reference, research or recordkeeping purposes. It is not subject to the Government of Canada Web Standards and has not been altered or updated since it was archived. Please contact us to request a format other than those available.

ARCHIVÉE - Contenu archivé

Contenu archivé

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

This document is archival in nature and is intended for those who wish to consult archival documents made available from the collection of Public Safety Canada.

Some of these documents are available in only one official language. Translation, to be provided by Public Safety Canada, is available upon request.

Le présent document a une valeur archivistique et fait partie des documents d'archives rendus disponibles par Sécurité publique Canada à ceux qui souhaitent consulter ces documents issus de sa collection.

Certains de ces documents ne sont disponibles que dans une langue officielle. Sécurité publique Canada fournira une traduction sur demande.

N° 85F0033M au catalogue — N° 20
ISSN 1496-4570
ISBN 978-1-100-91224-0

Série de profils du Centre canadien de la statistique juridique

Le revenu du ménage et la victimisation au Canada, 2004

par Andrea Taylor-Butts

Centre canadien de la statistique juridique
19^e étage, immeuble R.-H. Coats, Ottawa, K1A 0T6

Téléphone : 613-951-9023 Sans frais : 1-800-387-2231



 Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Toute demande de renseignements au sujet du présent produit ou au sujet de statistiques ou de services connexes doit être adressée à : Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, K1A 0T6 (Service d'appel interurbain sans frais 1-800-387-2231, téléphone : 613-951-9023, télécopieur : 613-951-6615).

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca. Vous pouvez également communiquer avec nous par courriel à infostats@statcan.gc.ca ou par téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

Centre de contact national de Statistique Canada

Numéros sans frais (Canada et États-Unis) :

Service de renseignements	1-800-263-1136
Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants	1-800-363-7629
Télécopieur	1-877-287-4369

Appels locaux ou internationaux :

Service de renseignements	1-613-951-8116
Télécopieur	1-613-951-0581

Programme des services de dépôt

Service de renseignements	1-800-635-7943
Télécopieur	1-800-565-7757

Comment accéder à ce produit

Le produit n° 85F0033M au catalogue est disponible gratuitement sous format électronique. Pour obtenir un exemplaire, il suffit de visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca et de choisir la rubrique « Publications ».

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « À propos de nous » > « Offrir des services aux Canadiens ».

Le revenu du ménage et la victimisation au Canada, 2004

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2009

Tous droits réservés. Le contenu de la présente publication électronique peut être reproduit en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, sans autre permission de Statistique Canada, sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé destiné aux journaux et/ou à des fins non commerciales. Statistique Canada doit être cité comme suit : Source (ou « Adapté de », s'il y a lieu) : Statistique Canada, année de publication, nom du produit, numéro au catalogue, volume et numéro, période de référence et page(s). Autrement, il est interdit de reproduire le contenu de la présente publication, ou de l'emmagasiner dans un système d'extraction, ou de le transmettre sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique, mécanique, photographique, pour quelque fin que ce soit, sans l'autorisation écrite préalable des Services d'octroi de licences, Division des services à la clientèle, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.

Avril 2009

N° 85F0033M au catalogue, n° 20

ISSN 1496-4570

ISBN 978-1-100-91224-0

Périodicité : hors série

Ottawa

This publication is available in english upon request (catalogue no. 85F0033M).

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

Préface

Cette série de profils présente des analyses de divers sujets et questions liés à la victimisation, à la criminalité et aux perceptions de la criminalité et du système de justice par le public. Les données servant à établir les profils proviennent en grande partie de l'Enquête sociale générale sur la victimisation. Le cas échéant, d'autres sources de données, comme le Recensement de la population et le Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire, sont utilisées.

Les sujets examinés au moyen de cette série comprennent, notamment, la victimisation et la criminalité dans les territoires canadiens; l'utilisation de mesures de prévention du crime par les Canadiens; et la victimisation des Canadiens âgés. Il s'agit d'une série unique, qui est d'une importance particulière pour les personnes qui doivent planifier, élaborer, administrer et évaluer des programmes et des projets en matière de justice, ou pour toute personne qui s'intéresse au système de justice canadien.

Table des matières

Faits saillants	6
Introduction	7
Les Canadiens vivant dans des ménages à faible revenu sont plus susceptibles d'avoir 55 ans et plus, d'être des personnes seules, de nouveaux immigrants ou des membres de minorités visibles, et de ne pas faire partie de la main-d'œuvre rémunérée.....	7
Les Canadiens provenant de ménages à faible revenu affichent des taux plus élevés de victimisation avec violence	10
Les taux de victimisation relatifs aux vols de biens personnels et aux crimes contre les biens du ménage sont plus faibles chez les membres des ménages à faible revenu	12
Les victimes provenant de ménages à faible revenu étaient plus nombreuses à voir leurs activités quotidiennes perturbées	14
Méthodes	17
Bibliographie	18
Notes	19
Index cumulatif	20

Faits saillants

- Les taux de victimisation criminelle avec violence, y compris les voies de fait, l'agression sexuelle et le vol qualifié, étaient au moins 1,5 fois plus élevés chez les Canadiens vivant dans des ménages à faible revenu (moins de 15 000 \$) comparativement à ceux provenant de ménages dont le revenu était plus élevé.
- Les taux de vols de véhicules à moteur, de vols de biens du ménage et de vandalisme affichés par les ménages à faible revenu étaient près de la moitié de ceux des ménages à revenu élevé.
- Les Canadiens faisant partie d'un ménage à faible revenu n'étaient pas plus susceptibles que leurs homologues des autres groupes de revenu de signaler à la police la victimisation dont ils ont fait l'objet. Toutefois, ils étaient proportionnellement plus nombreux à déclarer que leurs activités quotidiennes avaient été perturbées en raison de leur victimisation.
- Les Canadiens provenant de ménages à faible revenu étaient plus susceptibles que ceux des ménages à revenu plus élevé de croire que les taux de criminalité dans leur quartier étaient plus élevés qu'ailleurs et de déclarer des conditions de désordre social dans leur quartier.

Introduction

Le risque de devenir victime d'un crime violent ou d'un crime contre les biens du ménage peut varier en fonction de l'ensemble des facteurs sociaux, économiques et démographiques qui caractérisent la situation d'une personne. Le revenu est l'un de ces facteurs, et il intervient dans le risque de victimisation criminelle avec violence et des ménages (Siegel et McCormick, 1999; Besserer et Hendrick, 2001; Gannon et Mihorean, 2005).

Le présent rapport, qui est principalement fondé sur les données de l'Enquête sociale générale (ESG) de 2004, dresse le profil de la victimisation avec violence et de la victimisation des ménages chez les Canadiens vivant dans des ménages à faible revenu (moins de 15 000 \$)^{1,2}. Il fournit également de l'information sur les ressources auxquelles s'adressent les victimes pour obtenir de l'aide, sur les perceptions de la sécurité du quartier et sur la crainte de la criminalité chez les Canadiens issus de ménages à faible revenu.

Les Canadiens vivant dans des ménages à faible revenu sont plus susceptibles d'avoir 55 ans et plus, d'être des personnes seules, de nouveaux immigrants ou des membres de minorités visibles, et de ne pas faire partie de la main-d'œuvre rémunérée

En 2004, environ 4 % des Canadiens, soit à peu près 1,1 million de personnes, vivaient dans des ménages dont le revenu annuel était inférieur à 15 000 \$, selon les résultats de l'ESG (voir l'encadré 1). Même si les membres des ménages à faible revenu différaient au chapitre de l'éventail des caractéristiques personnelles et du ménage, certaines de ces caractéristiques étaient plus courantes parmi les ménages à faible revenu (tableau 1).

Ainsi, comparativement aux personnes dont le revenu du ménage était de 60 000 \$ et plus, les Canadiens vivant dans des ménages à faible revenu étaient plus souvent âgés de 55 ans et plus, et ils étaient plus souvent des personnes seules (c.-à-d. célibataire, séparé[e], divorcé[e] ou veuf [veuve]). Les personnes qui provenaient de ménages à faible revenu étaient plus souvent des nouveaux immigrants³, des membres de minorités visibles, des retraités, des personnes au foyer, des étudiants et des gens à la recherche d'un emploi rémunéré.

La majorité des Canadiens touchant un faible revenu étaient dans un ménage composé d'une personne seule, habitaient dans des appartements et étaient locataires par opposition à propriétaires.

Il se peut que ces caractéristiques soient liées au revenu du ménage, comme le laissent entendre des recherches antérieures, mais elles peuvent également être associées au risque de victimisation criminelle. Par exemple, selon les auteures Gannon et Mihorean (2005), un faible revenu, outre d'autres facteurs comme le fait d'être jeune, célibataire et en chômage, de vivre en milieu rural ou de participer souvent à des activités en soirée, augmentait le risque de victimisation avec violence. Les probabilités d'être victime d'un crime contre les biens du ménage sont également liées au revenu, en plus d'autres facteurs comme la propriété de son logement, la durée d'occupation dans ce logement, son emplacement (milieu urbain ou rural), la taille du ménage et le type de logement occupé (Gannon et Mihorean, 2005)⁴.

Encadré 1
Le revenu du ménage et l'Enquête sociale générale

Si l'Enquête sociale générale (ESG) de 2004 a permis de recueillir des données à la fois sur le revenu personnel et le revenu du ménage des répondants, la présente étude comprend une analyse du lien qui existe entre le revenu du ménage et la victimisation. Les répercussions du revenu personnel sur la victimisation ont été examinées; il en est ressorti que le revenu personnel n'est pas lié de façon significative au risque de subir de la victimisation criminelle. Il se pourrait que le revenu du ménage, plutôt que le revenu personnel, soit un meilleur indicateur des conditions de vie et de la situation socioéconomique d'une personne — son accès aux ressources, ses richesses, son statut et ses avantages sociaux (Headey, 2008; Brady, 2003). Quel que soit leur revenu personnel, les gens qui vivent au sein d'un ménage peuvent tirer partie des ressources d'autres membres du ménage pour surmonter les fardeaux financiers et éviter les situations précaires (Bauman, 1999).

On a posé aux répondants de l'ESG de 2004 une série de questions portant sur le revenu total de leur ménage, avant retenues, de toutes sources au cours des 12 mois précédents. À partir de cette série de questions, plusieurs groupes de revenu ont été formés. Le groupe au revenu le plus faible (moins de 15 000 \$) a servi de substitut des ménages à faible revenu et représentait environ 4 % des Canadiens. Le groupe au revenu le plus élevé (60 000 \$ et plus), qui représentait environ 36 % des Canadiens, a servi de substitut des ménages à revenu élevé. Toutefois, ces groupes de revenu ne tiennent pas compte du nombre de personnes dans le ménage ni du lieu de résidence, soit les deux principaux facteurs servant à calculer le seuil de faible revenu de Statistique Canada¹. Par conséquent, il faut faire preuve de prudence lorsqu'on interprète les résultats.

L'ESG et les seuils de faible revenu de Statistique Canada démontrent néanmoins des similarités dans les facteurs liés à de faibles revenus. Par exemple, les données de l'ESG laissent entendre que les femmes, les personnes seules et les personnes vivant dans des familles monoparentales sont plus susceptibles que leurs homologues de provenir de ménages à faible revenu.

1. Le seuil de faible revenu de Statistique Canada représente le seuil de revenu après impôt, sous lequel des familles ou des particuliers consacreront une proportion plus élevée que la moyenne de leur revenu aux nécessités que constituent la nourriture, le logement et l'habillement.

Tableau 1
Certaines caractéristiques personnelles des répondants ayant déclaré leur revenu du ménage dans le cadre de l'Enquête sociale générale, Canada, 2004

	Revenu du ménage en dollars				
	0 \$ à 14 999 \$	15 000 \$ à 29 999 \$	30 000 \$ à 39 999 \$	40 000 \$ à 59 999 \$	60 000 \$ et plus
	pourcentage				
Groupe d'âge					
Moins de 25 ans	17	14	16	13	12
25 à 34 ans	13	15	18	22	19
35 à 44 ans	13	15	18	22	26
45 à 54 ans	15	12	14	19	25
55 ans et plus	42	44	34	25	17
État matrimonial					
Marié(e) ou vivant en union libre	28	49	59	67	76
Célibataire	34	27	27	24	19
Séparé(e) ou divorcé(e)	19	13	10	7	4
Veuf ou veuve	18	11	5	2	1
Statut d'immigrant					
Nouvel immigrant (arrivé entre 1999 et 2004)	9	4	4	3	2
Immigrant de longue date (arrivé avant 1999)	16	17	17	17	16
Non-immigrant	75	79	79	80	82
Appartenance à une minorité visible					
Membre d'une minorité visible	16	11	12	11	9
Non-membre d'une minorité visible	83	87	86	88	90
Ne sait pas ou non déclaré	1	1	1	1	1

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 1 (suite)
Certaines caractéristiques personnelles des répondants ayant déclaré leur revenu du ménage dans le cadre de l'Enquête sociale générale, Canada, 2004

	Revenu du ménage en dollars				
	0 \$ à 14 999 \$	15 000 \$ à 29 999 \$	30 000 \$ à 39 999 \$	40 000 \$ à 59 999 \$	60 000 \$ et plus
	pourcentage				
Activité principale					
Travaille à un emploi rémunéré ou à son compte	18	40	54	64	78
Cherche un emploi rémunéré	6	3	2 ^E	1 ^E	0,4 ^E
Est aux études	17	11	10	9	8
S'occupe du travail ménager ¹	16	9	8	8	6
Est à la retraite	30	33	24	16	7
Autre ²	12	4	2 ^E	2	0,8
Activités en soirée (nombre d'activités par mois)					
Moins de 10 activités	45	36	29	21	13
10 à 19 activités	19	21	24	25	25
20 à 29 activités	13	17	17	21	24
30 activités et plus	23	26	31	33	38
Taille du ménage du répondant					
Une personne	50	26	18	12	4
Deux personnes	26	41	38	37	30
Trois personnes	12	14	20	20	22
Quatre personnes	7	11	14	19	29
Cinq personnes	3 ^E	5	7	9	11
Six personnes et plus	2 ^E	3	3 ^E	4	4
Emplacement de la résidence					
Milieu urbain	74	73	76	78	84
Milieu rural	26	27	24	22	16
Type de résidence					
Maison individuelle	37	50	57	64	78
Maison jumelée, en rangée ou duplex	15	17	16	16	12
Appartement	44	30	24	18	9
Autre	4	4	3	2	1
Propriété de la résidence					
Propriétaire-occupant	36	53	65	74	88
Locataire	64	47	35	25	12
Durée d'occupation					
Moins d'un an	22	16	15	13	11
1 à 4 ans	31	30	31	30	30
5 à 9 ans	14	16	15	17	19
10 ans et plus	33	38	39	40	40

0 zéro absolu ou valeur arrondie à zéro

^E à utiliser avec prudence, car le coefficient de variation est élevé (c.-à-d. qu'il se situe entre 16,6 % et 33,3 %)

1. Comprend le soin des enfants et les congés de maternité et de paternité.

2. Comprend la maladie de longue durée et le bénévolat.

Note : En raison de l'arrondissement, les chiffres peuvent ne pas correspondre au total.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2004.

Les Canadiens provenant de ménages à faible revenu affichent des taux plus élevés de victimisation avec violence⁵

Les Canadiens vivant dans des ménages à faible revenu étaient plus susceptibles d'être victimes d'un crime violent que ceux provenant de ménages dont le revenu était plus élevé. Tout comme les résultats précédents de l'ESG, en 2004, le taux de victimisation avec violence (qui comprend les voies de fait, l'agression sexuelle et le vol qualifié) chez les membres des ménages touchant un revenu inférieur à 15 000 \$ était au moins 1,5 fois supérieur au taux pour tous les autres groupes de revenu plus élevé (graphique 1). Des résultats semblables ont été observés lorsqu'on a examiné individuellement chacun des types de crimes violents (tableau 2).

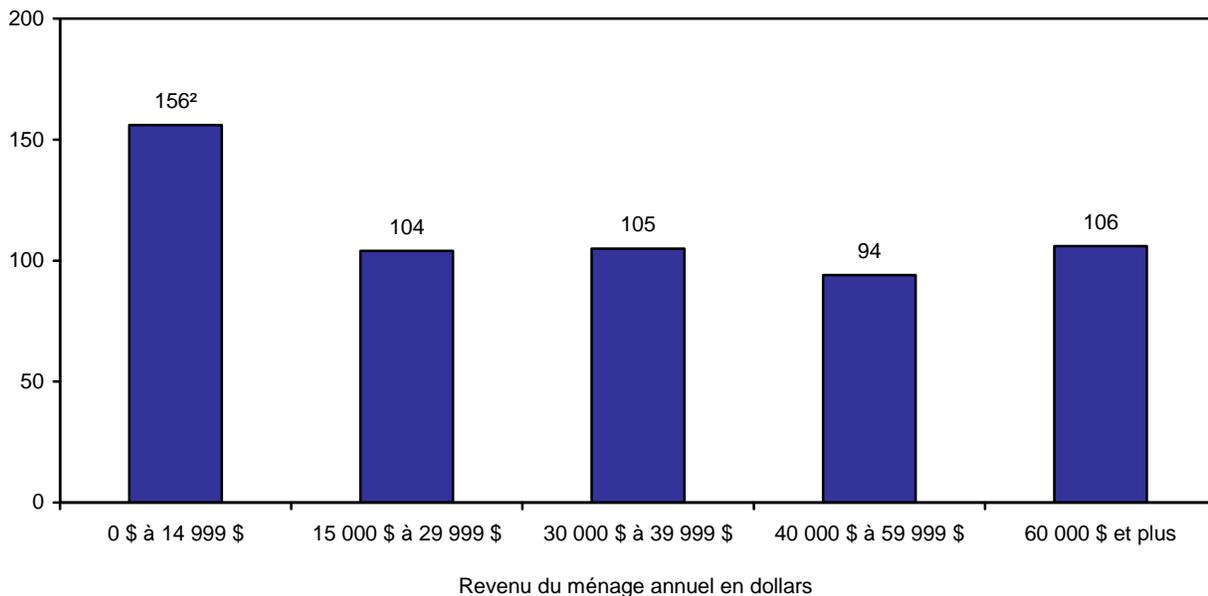
Même après la prise en compte des effets de divers autres facteurs (c.-à-d. âge, sexe, état matrimonial, statut professionnel, perceptions des niveaux de criminalité dans le quartier et perceptions à l'égard de la sécurité personnelle), le fait de provenir d'un ménage à faible revenu demeurait un prédicteur important de la victimisation avec violence (pour de plus amples détails, voir l'encadré 2 « Détermination de l'effet indépendant du revenu du ménage sur le risque de victimisation avec violence »).

Outre le revenu du ménage, plusieurs facteurs se sont avérés significatifs pour ce qui est de prédire la victimisation avec violence. Plus précisément, les risques de victimisation avec violence étaient plus élevés chez les personnes de 15 à 24 ans que celles de 55 ans et plus, ainsi que chez les personnes qui n'étaient pas mariées, qui étaient d'origine autochtone ou qui étaient des nouveaux immigrants, par rapport à leurs homologues respectifs. D'autres facteurs, comme la participation à plusieurs activités en soirée (10 activités et plus), les perceptions face à la criminalité élevée dans le quartier, l'insatisfaction à l'égard de la sécurité personnelle et la crainte de la victimisation criminelle, augmentaient aussi les probabilités de victimisation avec violence. Par contre, le fait d'être une femme et de fréquenter l'école (activité principale) réduisait les risques d'être victime d'un crime violent.

Graphique 1

Les Canadiens vivant dans des ménages à faible revenu affichent des taux plus élevés de victimisation avec violence

taux pour 1 000 habitants¹



1. Les taux sont calculés pour 1 000 habitants de 15 ans et plus.

2. Seules les comparaisons entre le groupe touchant le revenu du ménage le plus faible et les autres groupes de revenu du ménage sont statistiquement significatives.

Note : La victimisation avec violence comprend les voies de fait, l'agression sexuelle (y compris les voies de fait et les agressions sexuelles entre conjoints) et le vol qualifié.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2004.

Tableau 2
Taux de victimisation criminelle selon le groupe de revenu du ménage, Canada, 2004

	Revenu du ménage en dollars				
	0 \$ à 14 999 \$	15 000 \$ à 29 999 \$	30 000 \$ à 39 999 \$	40 000 \$ à 59 999 \$	60 000 \$ et plus
	taux pour 1 000 habitants ¹				
Total de la victimisation avec violence	156	104	105	94	106
Voies de fait ²	102	68	77	66	80
Agression sexuelle ³	38 ^E	24 ^E	19 ^E	21	16
Vol qualifié	17 ^E	12 ^E	F	7 ^E	9 ^E
Vol de biens personnels	71	76	92	81	116
	taux pour 1 000 ménages				
Total de la victimisation des ménages	160	223	257	267	300
Introduction par effraction	41	36	50	41	42
Vol de véhicules à moteur	21 ^E	42	39	49	56
Vol de biens du ménage	59	84	93	93	104
Vandalisme	39	60	74	84	98

^E à utiliser avec prudence, car le coefficient de variation est élevé (c.-à-d. qu'il se situe entre 16,6 % et 33,3 %)

F trop peu fiable pour être publié

1. Les taux sont calculés pour 1 000 habitants de 15 ans et plus.

2. Comprend les voies de fait entre conjoints.

3. Comprend les agressions sexuelles entre conjoints.

Note : En raison de l'arrondissement, les chiffres peuvent ne pas correspondre au total.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2004.

Encadré 2

Détermination de l'effet indépendant du revenu du ménage sur le risque de victimisation avec violence

Pour déterminer l'effet indépendant de diverses variables, en particulier le revenu du ménage, sur le risque de victimisation avec violence, on a procédé à une analyse multidimensionnelle faisant appel à la régression logistique. La régression logistique permet de prendre simultanément en compte de multiples facteurs (c.-à-d. maintenus constants), d'où la possibilité d'évaluer l'incidence de chacun sur la probabilité de victimisation avec violence. Outre le revenu du ménage, le modèle de régression utilisé tenait compte des effets de l'âge, du sexe, de l'état matrimonial, du statut d'Autochtone, du statut d'immigrant, du statut professionnel ou de l'activité principale, et du nombre d'activités en soirée auxquelles participaient les répondants. De plus, on a également inclus dans le modèle les perceptions des niveaux de criminalité dans le quartier, de la sécurité personnelle et de la crainte de la criminalité.

Rapport de cotes

Un rapport de cotes — statistique obtenue au moyen d'une régression logistique — peut servir à évaluer si, toutes autres choses étant égales, les ménages à faible revenu sont plus ou moins susceptibles d'être victimes d'un crime que les ménages à revenu plus élevé, soit la catégorie de référence. Un rapport de cotes s'approchant de 1,0 signifie que les probabilités de victimisation du sous-groupe ne sont pas plus fortes ni moins fortes que celles du groupe de référence; un rapport de cotes supérieur à 1,0 indique que les probabilités de victimisation du sous-groupe sont plus fortes que celles du groupe de référence; et un rapport de cotes inférieur à 1,0 indique que les probabilités de victimisation du sous-groupe sont moins élevées que celles du groupe de référence.

Encadré 3 Types d'infractions

L'Enquête sociale générale (ESG) de 2004 a permis de mesurer l'étendue de la victimisation criminelle en examinant trois types de crimes violents, le vol de biens personnels et quatre types de crimes contre les biens du ménage, selon leurs définitions dans le *Code criminel*.

Lorsqu'un incident comprenait plus d'un type de crime, il était classé en fonction de l'infraction la plus grave. Le classement des infractions, de la plus grave à la moins grave, est le suivant : agression sexuelle, vol qualifié, voies de fait, introduction par effraction, vol de véhicules à moteur ou de leurs pièces, vol de biens personnels, vol de biens du ménage et vandalisme.

Infractions violentes

Agression sexuelle : Activité sexuelle forcée, tentative d'activité sexuelle forcée, attouchements sexuels non désirés, le fait d'être empoigné(e) ou caressé(e) contre son gré.

Vol qualifié : Vol ou tentative de vol lorsque le contrevenant est armé ou lorsqu'il y a des actes de violence ou des menaces de violence contre la victime.

Voies de fait : Attaque (victime frappée, giflée, empoignée, envoyée par terre ou battue), menace de préjudice physique proférée face à face ou incident dans lequel une arme est présente.

Vol de biens personnels : Vol ou tentative de vol de biens personnels comme de l'argent, des cartes de crédit, des vêtements, des bijoux, un sac à main ou un portefeuille (contrairement au vol qualifié, l'auteur ne confronte pas sa victime).

Infractions contre les ménages

Introduction par effraction : Introduction illégale ou tentative d'introduction illégale dans une résidence ou un autre édifice sur le terrain de la victime.

Vol de véhicules à moteur ou de leurs pièces : Vol ou tentative de vol d'une voiture, d'un camion, d'une fourgonnette, d'une motocyclette, d'un cyclomoteur ou d'un autre véhicule ou de pièces d'un véhicule à moteur.

Vol de biens du ménage : Vol ou tentative de vol de biens appartenant au ménage comme de la boisson, des bicyclettes, des appareils électroniques, des outils ou des appareils ménagers.

Vandalisme : Endommagement intentionnel de biens personnels ou du ménage, vol ou tentative de vol de biens personnels comme de l'argent, des cartes de crédit, des vêtements, des bijoux, un sac à main ou un portefeuille (contrairement au vol qualifié, l'auteur ne confronte pas sa victime).

Les taux de victimisation relatifs aux vols de biens personnels et aux crimes contre les biens du ménage sont plus faibles chez les membres des ménages à faible revenu^{6,7}

Contrairement à leurs taux plus élevés de victimisation avec violence, les Canadiens issus de ménages à faible revenu étaient moins susceptibles d'être victimes de vols de biens personnels et de crimes contre les biens du ménage.

Dans le cas des vols de biens personnels, de l'argent, des cartes de crédit, des vêtements, des bijoux, un sac à main ou un portefeuille sont volés. Toutefois, contrairement au vol qualifié, le voleur ne confronte pas la victime lors d'un vol de biens personnels. Le taux de vols de biens personnels était le plus faible chez les ménages ayant un revenu de moins de 15 000 \$ et le plus élevé chez les ménages touchant un revenu de plus de 60 000 \$ — 71 par rapport à 116 incidents pour 1 000 habitants (tableau 2).

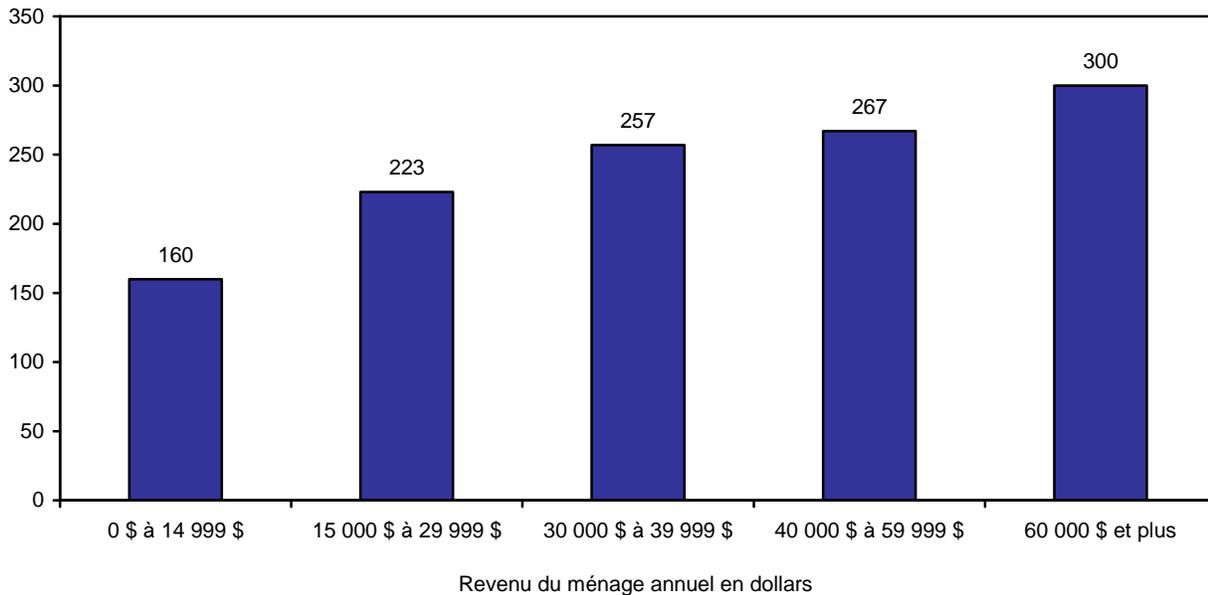
Pour ce qui est des crimes contre les biens du ménage, les taux de victimisation varient selon le niveau de revenu du ménage⁸. En effet, les ménages à faible revenu ont été victimes de crimes comme le vol de véhicules à moteur, le vol de biens du ménage et le vandalisme à des taux qui étaient près de la moitié de ceux des ménages ayant le revenu le plus élevé (graphique 2). Ces résultats, semblables à ceux qui sont ressortis de l'ESG de 1999, valaient en grande partie pour trois des quatre crimes contre les biens

mesurés dans le cadre de l'ESG de 2004, à l'exception de l'introduction par effraction; pour cette infraction, les taux étaient relativement semblables pour tous les groupes de revenu (tableau 2).

Graphique 2

Les Canadiens faisant partie d'un ménage à faible revenu sont moins susceptibles d'être victimes d'un crime contre les biens du ménage

taux pour 1 000 ménages¹



1. Les taux de victimisation des ménages sont calculés pour 1 000 ménages.

Note : Il n'existe aucune différence statistiquement significative entre les membres des ménages touchant un revenu allant de 15 000 \$ à 29 999 \$ et ceux ayant un revenu entre 30 000 \$ et 39 999 \$, ou entre les membres des ménages touchant un revenu allant de 30 000 \$ à 39 999 \$ et ceux ayant un revenu entre 40 000 \$ et 59 999 \$. Toutes les autres différences selon les groupes de revenu du ménage sont statistiquement significatives.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2004.

Étant donné que les crimes contre les biens du ménage impliquent normalement le vol de biens de la victime ou des dommages à ses biens, il n'est pas étonnant que le revenu constituerait un facteur de risque important de victimisation pour ce type de crime. Le revenu peut déterminer la quantité et la qualité des biens possédés, les personnes qui touchent des revenus plus élevés constituant des cibles plus attrayantes pour les crimes contre les biens (Thacher, 2004; Clotfelter, 1977; Becker, 1968). Néanmoins, des recherches antérieures fondées sur les résultats de l'ESG indiquent qu'un certain nombre d'autres facteurs, outre le revenu du ménage, sont associés à la probabilité d'être ciblé pour un crime contre le ménage. Ces facteurs comprennent la stabilité résidentielle, la connaissance de ses voisins, le type de logement, l'emplacement du logement, le nombre de personnes faisant partie du ménage et le revenu du ménage, qui ont tous été reconnus comme liés au risque de victimisation des ménages (Gannon et Mihorean, 2005).

Même en tenant compte d'autres facteurs (comme la taille du ménage, la durée d'occupation dans le logement, son emplacement (milieu urbain ou rural), la qualité des relations avec les voisins et les perceptions de la criminalité dans le quartier), les ménages à faible revenu demeureraient moins susceptibles d'être victimes de crimes contre les biens du ménage. Après la prise en considération de tous les autres facteurs, le fait de toucher un revenu du ménage de moins de 15 000 \$ réduisait de 38 % les probabilités⁹ de victimisation du ménage, comparativement au fait d'avoir un revenu du ménage plus élevé (pour de plus amples détails, voir l'encadré 4 « Détermination de l'effet indépendant du revenu du ménage sur le risque de victimisation des ménages »).

Si le fait de toucher un faible revenu diminue les risques de victimisation des ménages, bon nombre d'autres facteurs augmentent les probabilités¹⁰ de faire l'objet d'une telle victimisation. Par exemple, les risques d'être victime d'un crime contre les biens du ménage étaient plus élevés chez les personnes qui considéraient que leurs voisins ne sont généralement pas serviables et chez celles qui estimaient vivre dans un quartier où la criminalité est élevée, celles qui étaient insatisfaites à l'égard de leur sécurité personnelle et celles qui craignaient la criminalité. En outre, le fait de vivre dans une maison jumelée comparativement à d'autres types de logement, le fait d'habiter en milieu urbain plutôt qu'en milieu rural et le fait d'occuper son logement depuis moins d'un an augmentaient également les probabilités de faire l'objet de victimisation. Par ailleurs, les risques de victimisation augmentaient en fonction du nombre de personnes faisant partie du ménage.

Encadré 4

Détermination de l'effet indépendant du revenu du ménage sur le risque de victimisation des ménages

Afin de déterminer l'effet indépendant du revenu du ménage ainsi que d'autres variables sur le risque de victimisation des ménages, on a procédé à une analyse multidimensionnelle faisant appel à la régression logistique. Outre le revenu du ménage, le modèle de régression utilisé tenait compte des effets de la taille du ménage, de la durée d'occupation dans le logement, du type de logement, de son emplacement (milieu urbain ou rural), de la qualité des relations avec les voisins (c.-à-d. perceptions de vivre dans un quartier où les voisins sont serviables), des perceptions de la criminalité dans le quartier, de la satisfaction face à sa sécurité personnelle et de la crainte de la criminalité (c.-à-d. craindre d'être seul chez soi en soirée).

Les victimes provenant de ménages à faible revenu étaient plus nombreuses à voir leurs activités quotidiennes perturbées

Environ le tiers des incidents de victimisation criminelle ont été signalés à la police, peu importe le revenu du ménage de la victime. Même lorsque l'on tient compte du type de victimisation (c.-à-d. crime violent, vol de biens du ménage ou vol de biens personnels), on observe que les différences dans la déclaration entre les divers groupes de revenu sont minimales¹¹.

Toutefois, les Canadiens vivant dans des ménages à faible revenu ont mentionné avoir subi plus de perturbation de leurs activités quotidiennes en raison de la victimisation dont ils ont fait l'objet que les victimes provenant de ménages à revenu plus élevé. Un peu plus du tiers des incidents impliquant des membres de ménages à faible revenu ont perturbé les activités quotidiennes de la victime. Cette proportion représentait le double de celle des victimes membres des ménages dont le revenu était le plus élevé.

Il se pourrait que ces différences quant aux répercussions de la victimisation sur la vie quotidienne des Canadiens faisant partie d'un ménage à faible revenu comparativement à ceux provenant de ménages dont le revenu est élevé soient liées aux variations du type de victimisation généralement vécue par chaque groupe. Alors que les Canadiens vivant dans des ménages à revenu élevé sont plus à risque de faire l'objet de crimes contre les biens du ménage comme le vol de véhicules à moteur, le vol de biens du ménage et le vandalisme, les membres des ménages à faible revenu courent davantage de risques d'être victimes d'incidents violents plus graves tels que des voies de fait, une agression sexuelle et un vol qualifié. Environ le quart des crimes violents ont causé des blessures physiques aux victimes, et les victimes ont éprouvé des sentiments de crainte dans près de 1 incident avec violence sur 5, comparativement à environ 1 incident sans violence sur 10 (AuCoin et Beauchamp, 2007).

Les Canadiens issus de ménages à faible revenu sont plus susceptibles que ceux des ménages à revenu plus élevé de signaler des conditions de désordre social dans leur quartier

Comme la plupart des Canadiens, les répondants des ménages à faible revenu affirmaient généralement qu'ils se sentaient en sécurité face à la criminalité. Toutefois, les membres des ménages à faible revenu étaient plus susceptibles que ceux des ménages à revenu élevé de mentionner des conditions de désordre social dans leur quartier. Plus précisément, des problèmes comme la prostitution et l'ivresse publique ont été signalés à un taux qui était environ trois fois supérieur pour le groupe au revenu le plus faible comparativement au groupe au revenu le plus élevé. En outre, des problèmes tels que la présence de déchets, des gens qui dorment dans les rues, des soirées bruyantes, du harcèlement ou des attaques motivées par l'intolérance raciale, la consommation et le trafic de drogues, des gens qui traînent dans les rues et le vandalisme ont été mentionnés deux fois plus souvent par le groupe au revenu le plus faible que par le groupe au revenu le plus élevé (tableau 3).

Tableau 3
Perceptions à l'égard du désordre social dans le quartier, Canada, 2004

	Revenu du ménage en dollars				
	0 \$ à 14 999 \$	15 000 \$ à 29 999 \$	30 000 \$ à 39 999 \$	40 000 \$ à 59 999 \$	60 000 \$ et plus
	pourcentage de répondants ayant déclaré que la situation était un très gros problème ou un assez gros problème				
Prostitution	6	5	4	3	2
Ivresse publique	13	10	8	8	5
Déchets ou ordures qui traînent	13	10	9	8	5
Gens qui dorment dans les rues ou d'autres endroits publics	4	3	3	2	2
Soirées ou voisins bruyants	9	8	6	6	4
Harcèlement ou attaques motivées par l'intolérance raciale, ethnique ou religieuse	4	4	4	3	2
Présence de drogues	19	15	13	14	10
Gens qui traînent dans les rues	11	8	8	8	6
Vandalisme, graffitis et autres dommages volontairement causés à des biens	12	10	12	9	8

Note : Les chiffres ont été arrondis.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2004.

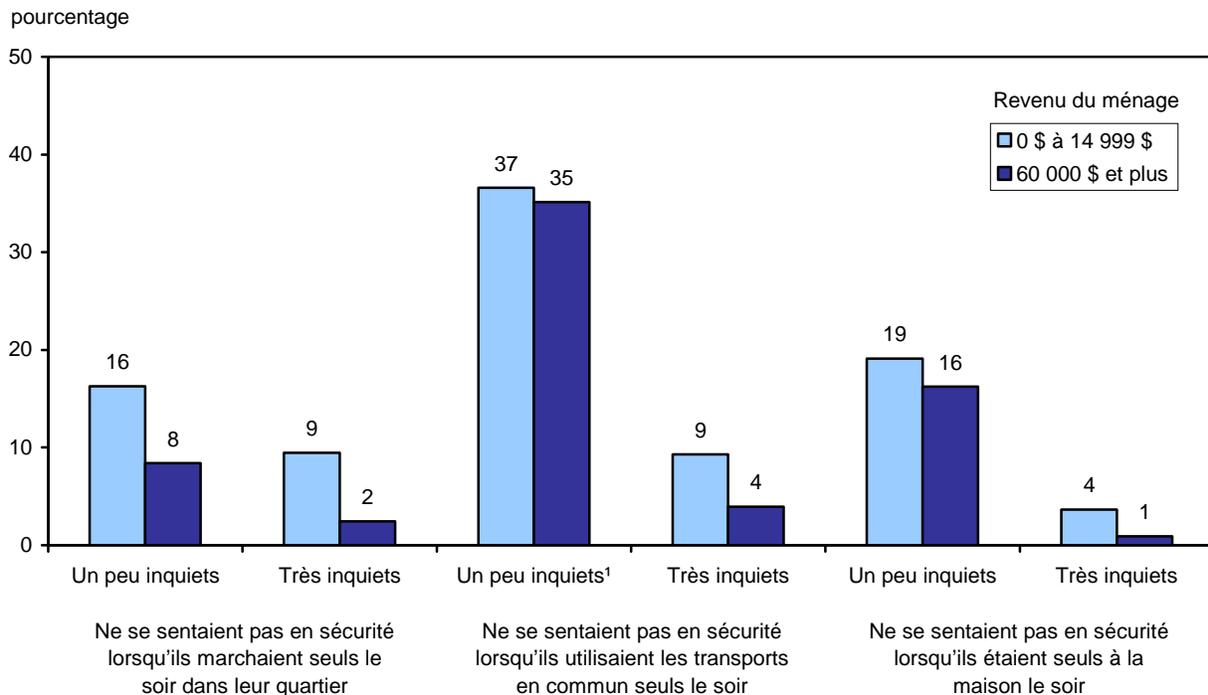
Les conditions de désordre social qui ont été déclarées par les Canadiens vivant dans des ménages à faible revenu reflètent peut-être les niveaux de criminalité dans leur quartier. Même si elle était relativement petite, la proportion des Canadiens provenant de ménages à faible revenu qui estimaient que les taux de criminalité dans leur quartier étaient plus élevés qu'ailleurs était supérieure à celle des Canadiens issus de ménages à revenu plus élevé (12 % par rapport à 8 %). Les résultats de recherches antérieures indiquent que la criminalité est concentrée dans certains quartiers. Ils donnent à penser que certaines caractéristiques démographiques, socioéconomiques et fonctionnelles (c.-à-d. l'utilisation du territoire à vocation commerciale) des quartiers sont liées aux variations des taux de criminalité dans les quartiers (Savoie, 2008; Charron, 2008). Par exemple, les résultats des recherches révèlent qu'il existe un lien entre les quartiers affichant des proportions plus élevées de personnes à faible revenu et de plus forts taux de criminalité avec violence (Savoie, 2008).

Les répondants des ménages appartenant au groupe de revenu le plus faible étaient aussi plus susceptibles que les répondants faisant partie du groupe de revenu le plus élevé de se sentir insatisfaits de leur sécurité personnelle face à la criminalité. En outre, les Canadiens issus de ménages à faible

revenu ont exprimé des niveaux plus élevés de crainte ou d'inquiétude dans certaines situations, comme lorsqu'ils marchent seuls dans leur quartier une fois la nuit tombée, lorsqu'ils utilisent les transports en commun seuls le soir et lorsqu'ils sont seuls à la maison en soirée (graphique 3).

Les Canadiens vivant dans des ménages à faible revenu étaient plus enclins à prendre systématiquement des mesures pour se protéger contre la victimisation, comme planifier leur itinéraire en fonction de la sécurité ou rester à la maison le soir parce qu'ils avaient peur de sortir seuls¹². Par ailleurs, les membres du groupe des ménages au revenu le plus élevé ont plus souvent mentionné, entre autres, verrouiller les portières de leur voiture que les membres du groupe des ménages au revenu le plus faible. Il se peut que cette différence tienne à une plus forte probabilité qu'ils soient propriétaires d'une voiture, et au risque plus élevé de crimes contre les biens chez les Canadiens dont le revenu du ménage est plus élevé.

Graphique 3
Les Canadiens provenant de ménages à faible revenu craignent davantage la criminalité dans certaines situations



1. Il n'existe aucune différence statistiquement significative entre les membres des ménages touchant un revenu allant de 0 \$ à 14 999 \$ et ceux ayant un revenu de 60 000 \$ et plus.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2004.

Résumé

Les Canadiens vivant dans des ménages à faible revenu (moins de 15 000 \$) étaient plus susceptibles que les Canadiens faisant partie d'un ménage à revenu plus élevé d'être victimes de crimes violents, mais ils étaient moins susceptibles d'être victimes de crimes contre les biens du ménage ou de vols de biens personnels. En outre, même après la prise en compte d'autres facteurs, le revenu du ménage demeurait un prédictif significatif à la fois de la victimisation avec violence et de la victimisation des ménages.

Les Canadiens provenant de ménages à faible revenu semblent être plus nombreux à voir leurs activités quotidiennes perturbées lorsqu'ils ont fait l'objet de victimisation, mais leurs taux de déclaration de

victimisation sont relativement semblables à ceux des ménages à revenu plus élevé. Peu importe le revenu du ménage, environ le tiers des incidents ont été signalés à la police.

Même si les Canadiens issus de ménages à faible revenu se sentaient généralement en sécurité face à la criminalité, ils étaient plus susceptibles que les Canadiens provenant des ménages à revenu élevé de croire que les taux de criminalité dans leur quartier étaient plus élevés qu'ailleurs et de se sentir insatisfaits face à leur sécurité personnelle.

Méthodes

Source de données

Enquête sociale générale sur la victimisation

En 2004, Statistique Canada a réalisé le quatrième cycle sur la victimisation de l'Enquête sociale générale (ESG). Les cycles précédents avaient été menés en 1988, 1993 et 1999. L'enquête vise à : produire des estimations de la mesure dans laquelle les personnes font l'objet de huit types d'infractions (voies de fait, agression sexuelle, vol qualifié, vol de biens personnels, introduction par effraction, vol de véhicules à moteur, vol de biens du ménage et vandalisme); examiner les facteurs de risque liés à la victimisation; examiner les taux de déclaration à la police; évaluer la crainte suscitée par la criminalité et les perceptions du public à l'égard de la criminalité et du système de justice pénale.

On a choisi des ménages dans les 10 provinces au moyen de la méthode de composition aléatoire. Lorsqu'un ménage était retenu, une personne de 15 ans et plus était choisie au hasard pour participer à l'enquête. On a exclu de cette dernière les ménages qui ne possédaient pas de téléphone, ceux qui utilisaient uniquement un téléphone cellulaire et les personnes vivant en établissement. Ensemble, ces groupes représentaient 4 % de la population cible, pourcentage qui n'est pas assez élevé pour changer sensiblement les estimations.

En 2004, l'échantillon comptait environ 24 000 ménages, soit pratiquement le même nombre qu'en 1999 (26 000 ménages); ce nombre est toutefois beaucoup plus élevé que celui des échantillons de 1993 et de 1988, qui comptaient 10 000 ménages chacun. Parmi les 31 895 ménages choisis pour faire partie de l'échantillon du cycle 18 de l'ESG, 23 766 ont fourni des réponses exploitables.

Limites des données

Les données qui figurent dans le présent profil sont fondées sur des estimations tirées d'un échantillon de la population canadienne et, par conséquent, sont assujetties à des erreurs d'échantillonnage. La différence entre l'estimation obtenue d'un échantillon et l'estimation fondée sur l'ensemble de la population est une erreur d'échantillonnage.

Dans ce profil, on emploie le coefficient de variation (c.v.) comme mesure de l'erreur d'échantillonnage. Toute estimation qui a un c.v. élevé (plus de 33,3 %) n'a pas été publiée, car elle est trop peu fiable. Lorsque le c.v. d'une estimation se situe entre 16,6 % et 33,3 %, on emploie le symbole « E », et il faut s'en servir avec prudence.

Lorsque nous comparons les estimations pour repérer les différences significatives, nous mettons à l'épreuve l'hypothèse selon laquelle la différence entre deux estimations est de zéro. Nous construisons un intervalle de confiance de 95 % autour de cette différence, et si cet intervalle contient zéro, nous concluons que la différence n'est pas significative. Toutefois, si cet intervalle de confiance ne contient pas zéro, nous concluons qu'il y a une différence significative entre les deux estimations.

En outre, des erreurs non dues à l'échantillonnage peuvent aussi avoir été introduites. Les types d'erreurs non dues à l'échantillonnage peuvent comprendre le refus d'un répondant de faire une déclaration, l'incapacité d'un répondant de se souvenir ou de rapporter des événements fidèlement, ou encore, des erreurs de codage et de traitement des données. De plus, les personnes qui ne pouvaient parler le français ou l'anglais suffisamment bien pour participer à l'enquête n'ont pas été incluses. Pour ces raisons, les données sur la victimisation devraient être utilisées avec prudence.

Bibliographie

- AuCoin, Kathy, et Diane Beauchamp. 2007. « Répercussions et conséquences de la victimisation, ESG 2004 », *Juristat*, produit n° 85-002 au catalogue de Statistique Canada, vol. 27, n° 1.
- Bauman, Kurt J. 1999. « Shifting family definitions: The effect of cohabitation and other non-family household relationships on measures of poverty », *Demography*, vol. 36, n° 3, p. 315 à 325.
- Becker, Gary. 1968. « Crime and punishment: An economic approach », *Journal of Political Economy*, vol. 76, n° 2, p. 169 à 217.
- Besserer, Sandra, et Dianne Hendrick. 2001. « Risque de victimisation des ménages », *Un profil de la victimisation criminelle : résultats de l'Enquête sociale générale 1999*, publié sous la direction de Sandra Besserer, produit n° 85-553 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa.
- Brady, David. 2003. « Rethinking the sociological measurement of poverty », *Social Forces*, vol. 81, n° 3, p. 715 à 752.
- Charron, Mathieu. 2008. *Caractéristiques des quartiers et répartition de la criminalité à Saskatoon*, produit n° 85-561 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique, « Série de documents de recherche sur la criminalité et la justice », n° 12.
- Clotfelter, Charles T. 1977. « Urban crime and household protective measures », *Review of Economics and Statistics*, vol. 59, n° 4, p. 499 à 503.
- Gannon, Maire, et Karen Mihorean. 2005. « La victimisation criminelle au Canada, 2004 », *Juristat*, produit n° 85-002 au catalogue de Statistique Canada, vol. 25, n° 7.
- Headey, Bruce. 2008. « Poverty is low consumption and low wealth, not just low income », *Social Indicators Research*, vol. 89, p. 23 à 39.
- Savoie, Josée (éditrice). 2008. *Caractéristiques des quartiers et répartition de la criminalité : Edmonton, Halifax et Thunder Bay*, produit n° 85-561 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique, « Série de documents de recherche sur la criminalité et la justice », n° 10.
- Siegel, Larry J., et Chris McCormick. 1999. *Criminology in Canada: Theories, Patterns and Typologies*, Toronto, Nelson.
- Statistique Canada. 2008. *Le revenu au Canada*, produit n° 75-202 au catalogue, Ottawa.
- Statistique Canada. 2001. *Les Canadiens à faible revenu*, produit n° 85F0033MIF2001004 au catalogue, Ottawa, « Série de profils du Centre canadien de la statistique juridique ».
- Thacher, David. 2004. « The rich get richer and the poor get robbed: Inequality in U.S. criminal victimization, 1974-2000 », *Journal of Quantitative Criminology*, vol. 20, n° 2, p. 89 à 116.

Notes

1. Dans le présent rapport, le groupe dont le revenu du ménage est le plus faible (moins de 15 000 \$) de l'ESG sert de substitut des ménages à faible revenu, et le groupe dont le revenu est le plus élevé (60 000 \$ et plus) sert de substitut des ménages à revenu élevé. Pour obtenir plus de renseignements, voir l'encadré 1 intitulé « Le revenu du ménage et l'Enquête sociale générale ».
2. Sauf indication contraire, les différences indiquées sont statistiquement significatives.
3. On entend par « nouveaux immigrants » les personnes qui sont arrivées au Canada au cours des cinq années ayant précédé la tenue de l'ESG de 2004.
4. Dans le présent profil, on examine en grande partie le revenu du ménage comme unique facteur qui est lié au risque de victimisation et les perceptions de la sécurité et du système de justice pénale. Par conséquent, il importe de ne pas oublier que le revenu du ménage fait partie de toute une gamme d'autres facteurs (comme l'âge, le sexe, le statut d'immigrant et l'appartenance à une minorité visible), dont bon nombre peuvent être interreliés, ce qui a une influence sur les risques de devenir la cible d'un crime ou sur la façon dont on perçoit la criminalité, la sécurité et le système de justice. Pour obtenir plus de renseignements sur ces autres facteurs, voir les autres profils de cette série.
5. Les taux de victimisation avec violence (y compris les incidents de violence conjugale) ont été calculés pour 1 000 habitants de 15 ans et plus. Ils sont fondés sur des incidents qui se sont produits au cours des 12 mois ayant précédé la tenue de l'ESG.
6. Les taux de vols de biens personnels ont été calculés pour 1 000 habitants de 15 ans et plus.
7. Les taux de victimisation des ménages ont été calculés pour 1 000 ménages.
8. Il n'existe aucune différence statistiquement significative entre les membres des ménages touchant un revenu allant de 15 000 \$ à 29 999 \$ et ceux ayant un revenu de 30 000 \$ à 39 999 \$, ou entre les membres des ménages touchant un revenu allant de 30 000 \$ à 39 999 \$ et ceux ayant un revenu de 40 000 \$ à 59 999 \$. Toutes les autres différences selon les groupes de revenu du ménage sont statistiquement significatives.
9. Un rapport de cotes permet d'évaluer si, toutes autres choses étant égales, les ménages à faible revenu sont plus ou moins susceptibles d'être victimes d'un crime contre leurs biens que les ménages à revenu plus élevé, soit la catégorie de référence. Un rapport de cotes inférieur à 1,0 indique que les probabilités de victimisation du sous-groupe sont moins élevées que celles du groupe de référence. Pour de plus amples renseignements à ce propos, voir l'encadré 2 « Détermination de l'effet indépendant du revenu du ménage sur le risque de victimisation avec violence ».
10. Pour obtenir plus de renseignements sur les rapports de cotes, voir l'encadré 2 qui s'intitule « Détermination de l'effet indépendant du revenu du ménage sur le risque de victimisation avec violence ».
11. La vérification de la signification statistique indique que les crimes contre le ménage impliquant des victimes qui touchent un revenu allant de 15 000 \$ à 29 999 \$ étaient moins souvent signalés à la police que les incidents impliquant des victimes membres de ménages qui ont un revenu allant de 30 000 \$ à 49 999 \$ ou de 60 000 \$ et plus.
12. Dans le cadre de l'ESG, on pose également des questions sur les mesures de précaution prises au cours de la vie (p. ex. installer un système d'alarme, se procurer un chien, suivre un cours d'autodéfense). Toutefois, étant donné que la situation financière du ménage des répondants peut varier pendant toute leur vie, on ne présente pas, dans cette étude, une analyse de l'utilisation de ces mesures de prévention selon le revenu du ménage.

Série de profils du Centre canadien de la statistique juridique Index cumulatif

Ce qui suit est un index cumulatif de la Série de profils du Centre canadien de la statistique juridique déjà publiés.

2009

Le revenu du ménage et la victimisation au Canada, 2004

2008

Les agressions sexuelles au Canada
Les immigrants et la victimisation
La criminalité motivée par la haine au Canada
L'orientation sexuelle et la victimisation
Les minorités visibles et la victimisation

2007

Les aînés victimes d'actes criminels
La victimisation criminelle en milieu de travail

2006

L'utilisation par les Canadiens de mesures de prévention du crime
La victimisation et la criminalité dans les territoires du Canada

2001

Les Autochtones au Canada
Les Canadiens handicapés
Les Canadiens peu alphabétisés
Les Canadiens à faible revenu
Les enfants et les jeunes au Canada
Les immigrants au Canada
Les groupes religieux au Canada
Les personnes âgées au Canada
Les minorités visibles au Canada
Les femmes au Canada